

## AVIS DES SOCIETES\*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Société UNIMED**

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Le Conseil d'Administration de la société UNIMED, réuni le lundi 06 Avril 2020 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Il s'est assuré également de la poursuite normale de l'activité en cette période de pandémie et a été informé des mesures prises afin de garantir la sécurité et la santé du personnel et maintenir l'approvisionnement en médicaments du marché national.

Le Conseil d'Administration a décidé de :

**1-** Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 12 juin 2020 au siège social sis à la ZI de Kalaa Kébira à 15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019 et quitus aux administrateurs ;
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2019 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées ;
- Affectation des résultats ;
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes ;
- Nomination de 02 administrateurs indépendants ;
- Pouvoir pour formalités.

**2-** Convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi 12 juin 2020 au siège social sis à la ZI de Kalaa Kébira à 16 heures 30 minutes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019 ;
- Séparation des pouvoirs entre la direction générale et la présidence du conseil ;
- Pouvoir pour formalités.

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes édictées par les autorités tunisiennes, UNIMED soutient les dispositions du communiqué du CMF du 19 mars 2020 concernant la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée (signature légalisée).

- Les actionnaires sont invités à envoyer une demande d'inscription à l'adresse e-mail suivante : [AGO-AGE-2020@unimed.com.tn](mailto:AGO-AGE-2020@unimed.com.tn) avec l'inclusion des données suivantes : Nom et prénom ou Raison sociale + CIN ou identifiant unique + Nombre d'actions + Dénomination de l'intermédiaire en bourse ;
- Le bureau de l'assemblée vérifie les informations et envoie aux actionnaires le dossier des assemblées composé du : Rapport annuel d'activité + Rapports du commissaire aux comptes + Projets des résolutions + Modèle des procurations au profit du président des assemblées + Bulletins de votes ;
- Les actionnaires peuvent envoyer sur la même adresse e-mail toute question ou remarque en relation avec les assemblées jusqu'au 05 juin 2020 ;
- Le bureau de l'assemblée répond aux questions reçues jusqu'au 10 juin 2020 ;
- Les bulletins de votes remplis et signés ou les procurations au président doivent être adressés à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax sur le 73 342 472 ou par courrier électronique sur la même adresse e-mail au plus tard le 11 juin 2020 ;
- Une invitation à la vidéoconférence sera envoyée aux actionnaires afin de pouvoir participer aux assemblées en temps réel.

Les actionnaires ayant votés par correspondance seront comptés comme étant présents aux Assemblées même s'ils ne se manifesteront pas lors de la vidéoconférence. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux des assemblées se feront en présence d'un huissier notaire.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.